



EVERYBODY COUNTS



Notre engagement à ne laisser personne pour compte dans la poursuite et la mesure du progrès social et économique

Vision

Le programme mondial établi en 2015 par les objectifs de développement durable, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Accord de Paris sur le climat nécessite un changement dans notre façon de mener à bien nos activités pour réussir. Les efforts des responsables de la mise en œuvre des objectifs des accords de 2015 sont gravement entravés par des données et des informations inadéquates, peu fiables ou inexistantes, ainsi que par le manque de compétences, de financement et/ou de soutien dans l'utilisation des données. En particulier, afin de tenir la promesse inhérente aux ODD de « ne laisser personne de côté » nous avons besoin de données complètes, détaillées et ventilées pour comprendre la situation des plus démunis et des plus marginalisés. Grâce à cela, nous pouvons prendre de meilleures décisions qui ont un impact positif sur la vie de tous.

En tant que réseau mondial de gouvernements, d'ONG, de philanthropes et d'entreprises, nous nous engageons à améliorer et à renforcer la ventilation des données en adhérant à cette Charte. D'ici 2030, nous nous efforcerons d'améliorer la qualité, la quantité, le financement et la disponibilité de données inclusives et ventilées, ainsi que la capacité et les compétences de production et d'utilisation, conformément aux normes internationales reconnues et aux processus en cours sous les auspices des Nations Unies.

« S'il y a lieu, les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable devraient être ventilés par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, ou autres caractéristiques, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. »

Assemblée générale, Résolution 68/261

Principes



Principe 1 - Toutes les populations doivent être incluses dans les données

Nous ne pouvons atteindre l'objectif « ne laisser personne de côté » qu'en favorisant l'autonomisation des personnes les plus exclues. Cela signifie que leurs voix doivent être entendues et que leurs expériences doivent être représentées à travers des données et des analyses. Nous devons reconnaître toutes les personnes, les rendre visibles dans les données pour comprendre leur vie et les inclure dans le processus de développement.



Principe 2 - Toutes les données doivent, dans la mesure du possible, être ventilées afin de décrire avec précision toutes les populations

Nous reconnaissons que les données doivent être ventilées par sexe, âge, emplacement géographique et handicap et, si possible, par niveau de revenu, race, origine ethnique, statut migratoire et autres caractéristiques pertinentes dans des contextes nationaux.



Principe 3 - Les données doivent provenir de toutes les sources disponibles

Nous reconnaissons la nécessité de rendre accessibles des données de haute qualité en temps opportun à partir de sources officielles et non officielles, et que celles-ci doivent inclure de nouvelles sources de données, compatibles avec les normes statistiques internationales reconnues.



Principe 4 - Les responsables de la collecte et de la production des données doivent être redevables

Nous viserons à établir un équilibre entre les principes de transparence - maximiser la disponibilité de données ventilées - la confidentialité et le respect de la vie privée pour veiller à ce que les données personnelles ne soient pas utilisées de manière abusive, à mauvais escient ou de manière pouvant causer un risque d'identification ou de discrimination, selon les lois nationales et les Principes fondamentaux de la statistique officielle



Principe 5 - La capacité humaine et technique à recueillir, analyser et utiliser des données ventilées doit être renforcée, y compris par un financement adéquat et durable

Nous reconnaissons que la collecte et l'analyse de données ventilées nécessitent des compétences spécifiques et que celles-ci doivent être renforcées. Nous reconnaissons la nécessité de recueillir, d'analyser et d'utiliser les données de manière appropriée et durable afin que des données de haute qualité puissent être recueillies et utilisées par les gouvernements, les entreprises, la société civile et les citoyens.

Addendum à la vision et aux principes de la Charte des données inclusives

Objectif

Ce document est un addendum consacré à la vision et aux principes de la Charte des données inclusives initialement publiés en juillet 2018. Il fournit des données actualisées basées sur les résultats de cinq ans d'examen stratégique de la CDI en 2023, sur la façon dont la vision et les principes devraient être interprétés au vu des changements et des développements dans le paysage des données inclusives de ces dernières années.

Engagements



Nous sommes un réseau mondial qui se mobilise pour favoriser la disponibilité et l'utilisation de données inclusives et désagrégées, afin que les gouvernements et les organisations comprennent mieux les besoins des personnes marginalisées, y répondent et les contrôlent, pour s'assurer que personne ne soit laissé pour compte.



Nous nous efforçons d'améliorer la qualité, la quantité, le financement, la disponibilité et l'accessibilité des données inclusives et désagrégées, ainsi que la capacité et l'aptitude à les produire et à les utiliser, conformément aux normes internationalement reconnues et aux processus en cours, sous les auspices des Nations unies.



Nous réaffirmons notre engagement envers la vision et les cinq principes de la Charte des données inclusives publiés en juillet 2018 et à faire avancer les connaissances, en collaboration avec les partenaires et les parties prenantes aux niveaux local, national et mondial, afin de placer l'inclusion au centre des systèmes de données et de la pratique.

Définir les données inclusives

La vision et les principes de la Charte des données inclusives constituent une initiative générale qui aide les gouvernements et les organisations à voir concrètement ce que signifient les données inclusives dans leur propre contexte, ce qui leur permet d'élaborer des plans d'action pertinents et personnalisés pour atteindre leurs objectifs de renforcement de l'inclusivité des données dans leurs processus, systèmes et pratiques organisationnels.

Les données inclusives sont représentatives, notamment de celles et ceux qui sont souvent marginalisés, garantissant des données collectées sur toutes personnes, indépendamment de leur lieu de résidence, de leur appartenance ethnique, de leur sexe, de leur âge, de leur handicap ou d'autres caractéristiques.

Les données inclusives vont au-delà de la désagrégation des données et s'intéressent à l'ensemble de la chaîne de valeur des données - de la collecte et de l'analyse des données à leur diffusion et à leur utilisation. Pour mettre en place des systèmes de données inclusifs, les organisations doivent :

- Veiller à ce que la production de données soit inclusive en comblant le manque de données qui facilite involontairement la discrimination et les préjugés dans le suivi, l'évaluation et la prise de décision.
- Veiller à ce que la diffusion et l'utilisation de ces données soient inclusives, ouvertes et transparentes en établissant des mécanismes pour partager les données avec les personnes et les communautés auprès desquelles elles sont collectées et en renforçant la capacité des utilisateurs à exploiter les données.

Concepts nouveaux et évolutifs affectant les données inclusives

Depuis le lancement de la CDI en 2018, des concepts nouveaux et évolutifs de développement durable, les principes « Ne laisser personne de côté » (LNOB) et « Données pour assurer le développement », ont eu une incidence sur la manière dont le secteur du développement envisage les données inclusives, en élargissant notre compréhension des processus de réflexion nécessaires. Ces concepts comprennent la gouvernance des données inclusives, l'inclusion numérique, les données générées par les citoyens, et les progrès des approches fondées sur les droits humains et l'intersectionnalité pour la collecte et l'utilisation des données.

Les cinq principes de la CDI fournissent un cadre visant à inciter les individus et les organisations à réfléchir à l'inclusion des données de manière globale - de l'inclusion des populations marginalisées et des approches communautaires des données, à l'exploitation de différentes sources de données telles que les données administratives, à l'équilibre des questions de confidentialité et de risque, au renforcement des investissements dans les ressources, les capacités humaines et techniques nécessaires pour faire progresser les systèmes de données inclusifs.

En appliquant la vision et les principes de la Charte des données inclusives, nous nous engageons à considérer les implications des concepts ci-dessous, et la manière dont ils peuvent améliorer et compléter l'action des champions de la Charte des données inclusives sur les données inclusives.



Gouvernance inclusive des données

Les décisions relatives à la collecte, au stockage, à l'analyse, à la gestion, à l'utilisation et au partage des données sont souvent prises par une petite poignée de personnes ou d'individus aux niveaux organisationnel, national, régional et local. Les personnes représentées dans les données et affectées par ces décisions doivent être incluses dans les mécanismes et processus de gouvernance des données, que ce soit par une consultation, une représentation ou une contribution directe, afin de garantir que les données sont utilisées de manière éthique au bénéfice de tous et de créer des systèmes qui aident et responsabilisent les personnes.



Données citoyennes

Les données citoyennes sont définies comme des données produites par et avec un engagement suffisant de citoyens, de communautés, d'organisations de la société civile et d'autres acteurs aux stades de la conception et/ou de la collecte du processus de données, dans le but d'éclairer la prise de décision, de répondre aux besoins spécifiques d'une communauté, de compléter les données existantes des Systèmes statistiques nationaux à différents niveaux, ou de combler les lacunes en matière de données. Par engagement suffisant, nous entendons que les citoyens s'associent sur un pied d'égalité avec les producteurs de données pour partager les responsabilités de planification et de prise de décision ou que les citoyens contrôlent activement l'ensemble du processus de collecte des données, mettant ainsi en évidence l'action collective.



Inclusion numérique

Avec la numérisation des données, l'automatisation des services, des processus et des décisions, et l'importance accrue accordée à l'intelligence artificielle, l'inclusion numérique occupe une place de plus en plus importante dans le programme LNOB. En exploitant les opportunités et les avantages des avancées technologiques, les organisations doivent veiller à les équilibrer avec l'évaluation des risques et des considérations éthiques afin de garantir un accès inclusif, accessible, responsable, équitable et sûr pour le bénéfice de tous.



Intersectionnalité

Si la désagrégation des données - la ventilation des données par caractéristiques est essentielle pour découvrir la situation de différents groupes de population, divers aspects de l'identité d'une personne, notamment le sexe, l'âge, la race, l'orientation, l'appartenance ethnique, la religion, le handicap et ainsi de suite, se recoupent souvent pour créer ou renforcer les inégalités et l'exclusion. L'approche intersectionnelle consiste à analyser la manière dont se recoupent ces différents aspects de l'identité. Elle s'intéresse aux inégalités systémiques et à leurs causes profondes, à leurs moteurs et à leurs effets, et permet de mieux comprendre les expériences de marginalisation d'un individu ou d'un groupe. Les approches intersectionnelles de données peuvent contribuer à promouvoir l'équité tout au long de la chaîne de valeur des données et à faire en sorte que les pratiques, les processus et les institutions en matière de données soient plus inclusifs, accessibles et équitables.



Approches des données fondées sur les droits humains

Le développement d'approches des données fondées sur les droits humains a renforcé le mouvement en faveur de données inclusives. Les principes des données relatives aux droits humains comprennent la participation, la ventilation des données, l'auto-identification, la transparence, le respect de la confidentialité et la responsabilité. Parallèlement aux approches intersectionnelles, une perspective fondée sur les droits humains permet d'évaluer la pertinence de la collecte de données sur différents groupes de population, en veillant à ce que les organisations posent des questions critiques sur les données qu'elles collectent, sur les personnes qui en bénéficient et sur la raison pour laquelle elles sont nécessaires.

Les champions de la Charte des données inclusives élaborent des plans d'action pour décrire les mesures concrètes qu'ils prendront pour réaliser la vision et les principes de la Charte. Les plans d'action sont [disponibles ici](#). Pour en savoir plus sur la Charte des données inclusives et sur la manière de devenir un champion, [contactez-nous ici](#).